

ECO RAID NATURE 45

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an.

Je soussigné(e) :, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M., Mme ou Mlle

dont l'état de santé ne présente aucun signe clinique décelable à la pratique des Raids multisports en compétition

Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.

Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.

Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.

Cochez les activités sportives

Activités sportives de base :

Trail / Course à pied

Cyclisme/ VTT

Canoë / Kayak

Course d'orientation

Epreuves de cordes (escalade)

Activités Aquatiques

Activités sportives non mentionnées

-
-
-

Nombre d'activités cochées :

Date :

Signature du médecin + cachet

Aucune rayure ne sera acceptée

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « *examen médical*

Approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.